

BRUXELLES ENVIRONNEMENT NEWS



PROFESSIONNELS

bpost
PB-PP
BELGIÉ(N) - BELGIQUE

#55 // MAGAZINE TRIMESTRIEL · DÉCEMBRE · JANVIER · FÉVRIER 2022 · ISSN 2030-9457

1 Rendez vos événements plus durables avec Écodyn!

2 Gestion durable de l'eau, des outils et un accompagnement à votre service

4 Isolation acoustique: bénéficiez d'un accompagnement renforcé

4 Confort acoustique: quels dispositifs?

5 Bornes de recharge, du neuf

5 Bonnes pratiques environnementales: notre guide pour les Pros actualisé

6 Être co-titulaire d'un permis d'environnement: mode d'emploi

7 Études de sol: tous les avantages de la nouvelle centrale d'achat

Rendez vos événements plus durables avec Écodyn!

Les fêtes approchent et avec elles les incontournables événements de cette période de l'année, de l'apéritif de Nouvel An aux fêtes du personnel. Et si vous en profitez pour rendre ces événements plus durables? Vous ne savez pas par quoi commencer? Le Label Entreprise Écodynamique vous fait découvrir les bonnes pratiques en la matière!

L'événementiel fait son grand retour! La situation sanitaire permet à nouveau d'envisager l'organisation de colloques, réunions en présentiel et manifestations festives. Vous trouvez le moment propice pour ancrer vos événements dans une pratique plus durable? Le Label Entreprise Écodynamique vous accompagne.

Cinq bonnes pratiques à adopter

Bonne nouvelle, il est assez simple de réduire l'impact environnemental de votre événement. Voici quelques bonnes pratiques faciles à implémenter pour y arriver. Point bonus: vous pourrez promouvoir les impacts de ces bons plans auprès de toutes les parties prenantes à votre événement, y compris les participants!

- Choisir le lieu de l'événement en fonction de son accessibilité en transport en commun et de la présence de parkings sécurisés pour vélos;
- Opter pour un traiteur qui travaille avec des produits locaux, de saison, biologiques, qui propose des options végétariennes;
- Estimer les types et quantités de déchets générés pour anticiper le nombre de poubelles et conteneurs à prévoir, et chercher des alternatives pour éviter la création de ces déchets;
- Remplacer les goodies par des cadeaux non matériels ou des objets promotionnels durables, locaux, certifiés;
- Privilégier la location à l'achat de matériel (mobilier, décoration, matériel audiovisuel, revêtements de sol et tapis, poubelles, etc.).

Découvrez d'autres outils:

Les bonnes pratiques pour réduire l'impact environnemental des événements ne s'arrêtent pas là. Retrouvez-en d'autres sur le site du Label Entreprise Écodynamique: www.ecodyn.brussels > s'identifier > simuler votre dossier. Visionnez aussi notre webinar « Événements durables » qui y est spécialement consacré! Vous y découvrirez de nombreux conseils permettant d'agir sur tous les aspects gravitant autour d'une rencontre, de la mobilité des participants, au choix du catering ou du lieu, en passant par la communication et à la sensibilisation du public ou la gestion des déchets. Visionnez ce webinar sur ecodyn.brussels > Actualités > Webinaires

En savoir plus:

Retrouvez également d'autres conseils pratiques pour faciliter la mise en place de votre événement durable en surfant sur:

- environnement.brussels > [consommation durable](#) > [organisation d'événements durables](#) > [organiser le tri des déchets lors d'un événement](#)
- Le Guide de l'événementiel durable Circular Event Toolkit, www.circular-event.eu

Gestion durable de l'eau, des outils et un accompagnement à votre service

EAU

À partir de 2022, au travers de sa stratégie de Gestion intégrée des Eaux pluviales (GiEP), Bruxelles donne un coup d'accélérateur à une gestion plus naturelle des eaux de pluie. Objectif, renforcer la résilience de la ville face aux inondations notamment! Cette stratégie nécessite l'adhésion d'un grand nombre de professionnels. Des outils et un accompagnement sont déjà disponibles pour vous y aider.



Le jardin de pluie, une solution à la gestion des eaux pluviales.

Les inondations récentes sont encore dans l'esprit de toutes et tous. De nombreux professionnels ont notamment dû y faire face ou ont eu à subir des dégâts. Conséquences des changements climatiques et des déséquilibres du cycle de l'eau (trop ou trop peu à certains moments), ces phénomènes risquent fort de se reproduire de plus en plus souvent à l'avenir.

Changement de paradigme

Les inondations sont évidemment un phénomène aux causes complexes, liées à l'urbanisation. Mais c'est globalement toute la philosophie de gestion des eaux pluviales qui doit être améliorée. L'aménagement du territoire actuel favorise toujours l'écoulement rapide des eaux de ruissellement vers des réseaux dédiés. Ces réseaux ont cependant leurs limites et aboutissent de surcroît, directement ou non, aux rivières puis à la mer. Résultat? Evacuées au plus vite, les fortes pluies occasionnent encore trop souvent d'importants dommages et cet approvisionnement gratuit en eau douce est aussi perdu.

Investir dans la nature

Une solution : investir dans la nature! Celle-ci a en effet mis au point un système de gestion et de stockage d'eau performant : le sol végétalisé. Planté de végétation, le sol filtre l'eau lorsqu'elle est chargée de boue et de particules, lui permet de s'infiltrer lentement sous la surface et répartit l'eau dans les nappes souterraines, véritables stocks d'eau potable. Multiplier les surfaces végétales en ville a aussi d'autres avantages sur la qualité de vie des habitants, le micro-climat ambiant et la biodiversité.

**FAMILIARISÉS AVEC
CES NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS,
VOUS VOUS PLACEREZ
AVANTAGEUSEMENT
DANS UN MARCHÉ
D'AVENIR APPELÉ À
SE DÉVELOPPER.**



Comment intégrer l'eau de pluie à vos projets ?

EAU

Vous êtes confronté à l'intégration de l'eau de pluie dans un de vos projets (construction, réalisation d'une voirie, d'un espace public, d'un jardin...)? Vous avez envie d'en savoir plus sur la mise en oeuvre des nouvelles pratiques de gestion des eaux pluviales? Découvrez ci-après les différents types d'accompagnements et outils mis à votre disposition :

- FAQ's Spéciales Eau: En constante évolution, cette foire aux questions vous renseignera sur les sujets les plus fréquemment rencontrés. [environnement.brussels > eau > le professionnel en action > outils et accompagnement > faq](#)
- Facilitateur Eau: Cet expert spécialisé dans la gestion de l'eau vous accompagne gratuitement tout au long de votre projet. [environnement.brussels > eau > le professionnel en action > outils et accompagnement > le facilitateur eau](#)
- Outils d'aide au choix et au dimensionnement des dispositifs de gestion de l'eau pluviale. [environnement.brussels > eau > le professionnel en action > outils et accompagnement > outils](#)
- Fiches techniques et pratiques: Plusieurs portails proposés par Bruxelles Environnement comportent des volets techniques sur la gestion de l'eau. C'est le cas du [Guide de bâtiment durable](#) ou de [Be Sustainable](#).
- Catalogue de cas concrets: À découvrir dans la brochure « [L'eau de pluie, un atout pour l'espace public](#) ».
- La carte du maillage pluie: En cours de développement, elle permet de consulter des exemples d'aménagements de gestion intégrée des eaux pluviales à Bruxelles et facilite l'échange d'expériences. [environnement.brussels > eau > le professionnel en action > projets inspirants > la carte maillage pluie](#)

Adapter l'existant

Restaurer le cycle de l'eau en mettant la nature à contribution, tel est justement l'objectif de la Gestion intégrée des Eaux Pluviales (GiEP). Cette stratégie régionale s'impose comme une solution durable, moins coûteuse que l'approche classique « tuyautaire » tout en offrant de multiples services écosystémiques. Plus concrètement, la GiEP se présente comme un ensemble de techniques d'aménagement et d'ouvrages qui participent à la restauration du cycle naturel de l'eau par une gestion au plus proche de l'endroit où cette eau de pluie tombe. Ce type de gestion in situ consiste à utiliser les espaces urbains et les éléments bâtis pour leur donner une fonction supplémentaire: la gestion des eaux pluviales. On parle de plurifonctionnalité des ouvrages. Il ne s'agit donc pas de créer des dispositifs spécifiques, mais d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans des aménagements déjà programmés.

Professionnels wanted

Les fossés enherbés, jardins de pluie, toitures vertes et parkings semi-perméables que l'on voit éclore sur le territoire de la Région sont des exemples de ce type de réalisations. On ne les rencontre néanmoins pas encore à chaque coin de rue. C'est la raison pour laquelle, vous, professionnels de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement paysager, avez un énorme rôle à jouer. Familiarisés avec ces nouveaux aménagements, vous vous placerez avantagement dans un marché d'avenir appelé à se développer. Vous permettrez aussi à tous les habitants et habitantes de la Région de faire face à tous les enjeux qui sont les nôtres!



S'initier aux nouvelles techniques de gestion de l'eau

Les techniques de gestion de l'eau sont en pleine évolution! Grâce aux Midis de l'Eau organisés toute l'année et à la formation eau Bâtiment Durable qui se déroule sur 3 jours chaque année en mars, Bruxelles Environnement vous accompagnera. Ces formations vous permettront de rester à jour sur les dernières évolutions en matière de gestion des eaux pluviales, que vous soyez aménageurs de l'espace urbain public ou privé, bureaux d'études, architectes, etc. Intéressés? Laissez-nous vos coordonnées via eau_water@environnement.brussels pour être tenus informés des prochaines sessions.

Isolation acoustique : bénéficiez d'un accompagnement renforcé

BÂTIMENT DURABLE

Vous êtes un professionnel du bâtiment ? Vous désirez mettre en avant le confort acoustique auprès de votre clientèle ? Bruxelles Environnement vous propose des outils et services élargis sur cette thématique et vous offre une aide pour vous différencier dans un marché concurrentiel et exigeant.



Confort acoustique : une influence non négligeable sur la qualité de vie.

Le choix des matériaux, l'esthétique ou l'isolation thermique ne sont plus les seuls critères à faire valoir auprès de la clientèle. Souvent sous-estimé, le confort acoustique est un élément-clé de la conception ou de la rénovation d'un bâtiment. Celui-ci a en effet une influence non négligeable sur la qualité de vie au quotidien et sur les relations entre voisins. À long terme, c'est aussi la santé qui est en jeu. La pollution sonore figure d'ailleurs en bonne place parmi les nuisances les plus souvent avancées par les occupants. Pas moins de quatre Bruxellois sur dix estiment ainsi que leur logement est mal isolé contre le bruit et déclarent être gênés par le bruit à domicile.

Accompagnement sur chantier

Un nombre croissant de professionnels du bâtiment ont compris l'importance de cet enjeu. Ils s'efforcent désormais de proposer les meilleures performances acoustiques à leurs clients. Vous avez envie de les rejoindre ? Bruxelles Environnement vous soutient dans votre démarche et vous propose des formations, des séminaires et les services de son

Facilitateur bâtiment durable. Les experts et expertes acoustiques de ce helpdesk gratuit viennent récemment d'être renforcés. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller et répondre à toutes vos questions techniques à tous les stades de votre projet, de la conception à la mise en œuvre.

RECEVEZ UN SOUTIEN TECHNIQUE POUR AMÉLIORER LE CONFORT ACOUSTIQUE DE VOTRE PROJET

En savoir plus :

- Pour en savoir plus sur le Facilitateur bâtiment durable, surfez sur environnement.brussels > bâtiment et énergie > accompagnements gratuits > le facilitateur bâtiment durable Ou posez votre question au 0800 85 775 ou à l'adresse facilitateur@environnement.brussels
- Pour découvrir les solutions acoustiques du Guide du bâtiment durable, rendez-vous sur www.guidibatimentdurable.brussels > bien-être, confort et santé > assurer le confort acoustique

Confort acoustique : quels dispositifs ?

ACOUSTIQUE



Optimisez l'acoustique de vos projets.

Le confort acoustique des bâtiments est une matière complexe qui exige du concepteur une bonne compréhension des principes et des techniques disponibles. Pour vous aider à développer votre projet, le Guide du Bâtiment Durable propose un dossier très complet sur cette thématique. Vous y trouverez les notions essentielles relatives à l'acoustique du bâtiment, de nombreux détails techniques pour optimiser l'acoustique des principaux dispositifs constructifs ainsi qu'une méthodologie pour les mettre en œuvre et assurer un travail de qualité.

Quels critères de performances acoustiques ?

Comme d'autres aspects de la construction, le confort acoustique fait l'objet de normes. La plus importante est la norme NBN S01-400-1, d'application pour toutes les constructions d'immeubles d'habitation (maisons et appartements) et les transformations faisant l'objet d'un permis d'urbanisme. Cette norme ne constitue cependant pas une obligation légale. Elle doit être vue comme une transposition de bonnes pratiques ou de règles de l'art, sauf lorsqu'il y est directement fait référence dans un cahier des charges.

Des primes à la rénovation acoustique

Bon à savoir pour vos clients, certains travaux de rénovation acoustique effectués sur un logement peuvent faire l'objet d'une prime. Pour que ces travaux puissent être subsidiés, les exigences détaillées dans le Code de Bonnes Pratiques ou référentiel technique d'isolation acoustique pour la prime à la rénovation de l'habitat doivent cependant être respectées.

En savoir plus : environnement.brussels > bruit > confort acoustique des bâtiments > primes pour les aménagements acoustiques

Bornes de recharge, du neuf

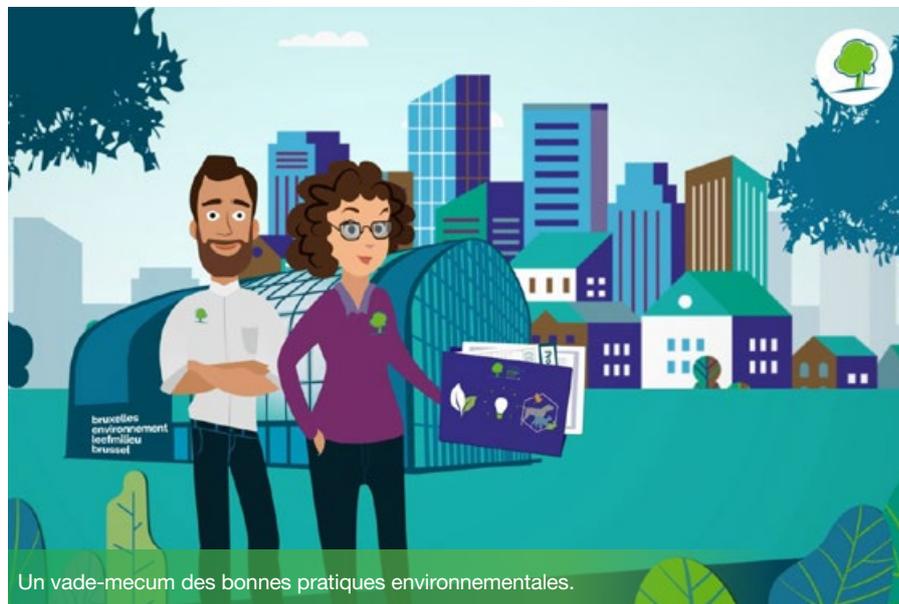
MOBILITÉ



Vous proposez des voitures de société à vos employés ? C'est le moment de passer à l'électrique ! La Belgique s'apprête en effet à verdir le parc automobile des voitures de société. À partir de 2026, seules les voitures de société sans émission carbone, essentiellement électriques donc, pourront encore être déductibles fiscalement. L'avantage fiscal des voitures à moteur thermique ayant déjà été réduit. Autre information importante pour les entreprises : les bornes de recharge semi-publiques, déjà déductibles, font l'objet d'une déduction fiscale accrue depuis le 1^{er} septembre 2021 : cette déduction passe de 100 % à 200% ! Vous êtes intéressés par l'installation d'une telle borne au sein de votre entreprise ? Le site [Guide du bâtiment durable](#) vous conseille dans vos choix et propose un dossier listant les principaux points d'attention : vitesse et modes de recharge, types d'accès, mise en oeuvre et entretien... Le tout assorti de cas témoins. À la recherche d'une borne de recharge déjà existante ? Consultez la nouvelle carte des infrastructures de recharge publiques et semi-publiques en région bruxelloise sur [environnement.brussels > mobilite > points de recharge & infrastructures pour les véhicules alternatifs](#).

Bonnes pratiques environnementales : notre guide pour les Pros actualisé

INSPECTION



Un vade-mecum des bonnes pratiques environnementales.

Vous travaillez comme professionnel en Région de Bruxelles-Capitale ? Bruxelles Environnement met à votre disposition un guide qui vous permet de connaître et comprendre la réglementation environnementale en vigueur. Ce « Vade-mecum des infractions environnementales » vient d'être actualisé suite aux dernières modifications législatives. Vous y trouverez toutes les mises à jour concernant les bonnes pratiques professionnelles et les références des textes légaux qui s'y rapportent.

13 thèmes pour être informé

Organisé autour de treize thèmes, depuis la qualité de l'air jusqu'à la gestion des sols en passant par les permis d'environnement,

la protection de la nature, la gestion des déchets, le bien-être animal ou le bruit, ce vade-mecum vous permet de mieux connaître la législation environnementale en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale et vous éclaire sur vos obligations en la matière. Il vous aide à prévenir les infractions et à vous mettre en conformité. Enfin, il vous informe aussi sur les missions de l'inspection, ainsi que la réparation et la sanction en cas d'infractions environnementales.

En savoir plus :

Découvrez notre guide actualisé en surfant sur [environnement.brussels > l'inspection > ressources > guide pour les professionnels](#)

Formations son amplifié : la cuvée 2022

BRUIT

Vous êtes organisateurs d'événements ou gestionnaire d'établissement diffusant du son amplifié ? Vous devez désigner une personne de référence pour assurer le respect de la légis-

lation en la matière. Cette personne doit aussi avoir suivi une des formations organisées par Bruxelles Environnement liée au son amplifié. Les prochaines séries de formation sont d'ores et déjà programmées. Elles s'échelonnent du 23/2 au 9/3 (NL) et du 16/3 au 24/3 (FR), et comprennent cours théorique et pratique.

En savoir plus :

Consultez nos News sur [environnement.brussels > bruit](#)

Être co-titulaire d'un permis d'environnement : mode d'emploi

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Vous êtes concerné par le permis d'environnement ? Saviez-vous que celui-ci peut être délivré à plusieurs personnes physiques et/ou morales en même temps ? On parle alors de co-titulariat. Explications.



Tout savoir sur le co-titulariat.

Plusieurs personnes peuvent parfaitement être co-titulaires d'un même permis d'environnement. C'est le cas lorsqu'une même installation est exploitée par plusieurs personnes ou que les installations exploitées par différentes personnes forment, entre elles, une unité technique et géographique. On peut comparer la situation des co-titulaires à celle d'enfants ayant reçu une maison en héritage. Ils ne sont pas propriétaires de parties de la maison mais bien de l'entièreté de celle-ci, de manière indivise. Si l'un des héritiers veut vendre ou mettre la maison en location, il aura besoin de l'accord des autres. S'il y a des taxes à payer, tous seront responsables du paiement. Dans le cas d'un co-titulariat, l'accord de tous les co-titulaires est obligatoire pour chaque acte touchant au permis d'environnement : demande de modification, demande de prolongation, cessation d'activité... Chaque co-titulaire est aussi tenu de respecter l'ensemble des

CO-TITULARIAT : BRUXELLES ENVIRONNEMENT VOUS CONSEILLE

obligations et des conditions d'exploiter fixées dans le permis d'environnement. Enfin, être co-titulaire peut entraîner des lourdeurs administratives et organisationnelles. Bruxelles Environnement conseille donc aux (futurs) co-titulaires de prévoir, entre eux, des procédures pour alléger la charge administrative et anticiper les éventuels points de blocage entre co-titulaires.

En savoir plus:

Vous êtes déjà co-titulaire d'un permis d'environnement ? Vous souhaitez le devenir ? Téléchargez la convention de co-titulariat sur [environnement.brussels](#) > [Permis d'environnement](#) > [Guide pratique du permis d'environnement](#) > [Comment préparer votre demande de permis d'environnement](#) > [Être co-titulaire d'un permis d'environnement](#)

Le nouveau Guide exploitant Brasserie

PERMIS D'ENVIRONNEMENT



Guide-exploitant brasserie :
une mine d'informations.

Les Guides exploitants, vous connaissez ? Ces vade-mecum détaillent les conditions spécifiques d'exploitation des installations classées les plus courantes : car-wash, réservoir à mazout enfoui, installation de réfrigération, etc. Ils informent ceux qui exploitent ces installations sur les obligations spécifiques imposées par le permis d'environnement et les aident à les respecter. Dernier-né de cette collection : le Guide exploitant Brasserie ! Il vous concerne si vous exploitez une brasserie, un atelier de préparation ou de conditionnement de boissons alcoolisées ou non, un stockage de barriques ou de tonneaux de bière... Vous y découvrirez les obligations concernant vos locaux, votre exploitation et le voisinage, vos produits, vos déchets.

En savoir plus:

[environnement.brussels](#) > [le permis d'environnement](#) > [les conditions générales et spécifiques](#) > [les conditions spécifiques](#)

Brudalex : changements majeurs en vue

GESTION DES DÉCHETS



Brudalex : changements en vue !

En tant qu'opérateur de gestion des déchets, de détaillant ou de producteur de déchets non-ménagers (entreprise, organisme public, asbl, etc.) vous connaissez sans doute le Brudalex, (Bruxelles/Brussel-Déchets-Afvalstoffen-LEX). Ce texte a doté la Région de Bruxelles-Capitale d'un cadre légal lui permettant d'opérer une transition vers une économie circulaire en diminuant les charges administratives, en favorisant les collectes sélectives et le réemploi des déchets. C'est ce texte qui a notamment institué l'interdiction d'utilisation de sacs en plastique à usage unique. Le Brudalex est en cours de mise à jour. Des changements importants sont prévus en ce qui concerne les obligations de tri pour les entreprises, notamment les déchets alimentaires, le compostage, la gestion des déchets de soins de santé ou encore les produits en plastique à usage unique repris dans la directive SUP ainsi que la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Découvrez les changements qui vous concernent dans la prochaine édition du BEN et sur environnement.brussels > news

Études de sol : tous les avantages de la nouvelle centrale d'achat

SOLS

La toute nouvelle centrale d'achat pour les études de sol est opérationnelle. Destinée à venir en aide aux acteurs publics soumis aux règles des marchés publics, elle a été améliorée sur plusieurs points.



Nouvelle centrale d'achat études de sols, plus généreuse, plus pratique.

Les organismes publics (communes, hôpitaux, écoles, CPAS...) qui souhaitent réaliser des études de sol sont souvent confrontés à de grandes difficultés administratives et techniques. Bruxelles Environnement a donc mis en place une centrale d'achat qui leur évite de monter un marché public lorsqu'ils souhaitent procéder à une étude de sol sur le territoire de la Région. Cette centrale permet notamment de simplifier les démarches administratives liées à ces projets et de garantir des prix bas pour leur exécution. Les études de sol visées s'appliquent aux prélèvements d'échantillons de sol, aux analyses en laboratoire et à la rédaction d'une série d'études d'évaluation

Offre élargie, tarifs mieux cadrés

Sur base des quatre années de fonctionnement, les services de cette centrale d'achat ont été récemment améliorés sur plusieurs points :

- Offre d'études élargie : la nouvelle centrale permet de réaliser des études évaluant la qualité du sol (IQSB) et la stabilité.

- Tarifs mieux cadrés : les experts désignés ne factureront plus de postes liés aux prestations intellectuelles.
- Qualité des études renforcée : les clauses techniques de cette centrale sont plus précises et cadrent mieux les prestations des experts désignés.
- Respect des délais assuré : de nouvelles clauses insistent sur la ponctualité des experts désignés pour exécuter l'ensemble de la commande dans les temps impartis.

Fonctionnement préservé

Hormis ces nouveautés, le fonctionnement de la centrale reste identique. L'adhésion à celle-ci est effective après signature d'une convention liant l'organisme public bénéficiaire, Bruxelles Environnement et l'expert agréé désigné par le marché public. Cette adhésion est valide jusqu'août 2025, sans engagement nécessaire ou obligation de commande.

En savoir plus :

environnement.brussels > sols > centrales d'achat > centrale d'achat pour les études de sol ou prenez contact via : bodeminfosol@environnement.brussels

Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 25/03/2021, MB du 3/08/2021	adoptant le plan régional de mobilité (PRM)- ". - Addendum", p. 77633.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 15/07/2021, MB du 4/08/2021	relatif aux conditions d'octroi de la prime Bruxell'Air en échange de la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule, p. 77859.
Urbanisme	Avis d'enquête	MB du 30/08/2021	projet de plan d'aménagement directeur « midi » + rapport sur les incidences environnementales, p. 92154.
Mobilité	Arrêté ministériel	Du 19/07/2021, MB du 1/09/2021	de la Secrétaire d'Etat portant délégations de compétences et de signatures relatives aux subsides facultatifs dans le cadre du projet Cairgo Bike, p. 93777.
Animaux	Arrêté du Gouvernement	Du 2/09/2021, MB du 10/09/2021	modifiant l'arrêté royal du 29 mai 2013 relatif à la protection des animaux d'expérience en vue d'étendre le mandat des membres de la commission bruxelloise de l'expérimentation animale, p. 95784.
Revitalisation urbaine	Arrêté du Gouvernement	Du 8/07/2021, MB du 15/09/2021	octroyant des subsides d'un montant global de 42 375 000 euros au bénéfice des communes oeuvrant à la revitalisation urbaine dans le cadre des Contrats de Quartier Durable, p. 96307.
Urbanisme	Avis d'enquête	MB du 17/09/2021	plan d'aménagement directeur « Josaphat » + rapport sur les incidences environnementales, p. 96797
Animaux	Arrêté ministériel	Du 2/09/2021, MB du 23/09/2021	modifiant l'annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2013 relatif à l'agrément des associations concernant l'élevage des équidés, p. 99312.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 22/09/2021, MB du 4/10/2021	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions, p. 105057.
Energie	Arrêté du Gouvernement	Du 22/09/2021, MB du 6/10/2021	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2016 relatif à l'audit énergétique des grandes entreprises et à l'audit énergétique du permis d'environnement, p. 105486.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 22/09/2021, MB du 8/10/2021	portant modification de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique et de l'arrêté royal du 19 juillet 2000 relatif à la perception et à la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions en matière de transport par route, p. 105987.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 22/09/2021, MB du 13/10/2021	modifiant diverses dispositions relatives à la désignation des fonctionnaires compétents dans le cadre des procédures fiscales, de la zone de basses émissions et de certaines primes, p. 107018.
Energie	Arrêté du Gouvernement	Du 30/09/2021, MB du 15/10/2021	portant modification de divers arrêtés d'exécution de l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie, en ce qui concerne les systèmes de chauffage et de climatisation et en vue de la transposition partielle de la Directive (UE) 2018/2002, p. 107469.
Animaux	Arrêté du Gouvernement	Du 7/10/2021, MB du 15/10/2021	modifiant l'Arrêté du 31 mai 2018 désignant les membres de la Commission bruxelloise des parcs zoologiques instituée par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mai 2016 réglant la composition et le fonctionnement du Conseil bruxellois du Bien-être animal, p. 107542.
Animaux	Arrêté ministériel	Du 11/10/2021, MB du 21/10/2021	modifiant l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 désignant les membres de la Commission bruxelloise de l'expérimentation animale instituée par l'arrêté royal du 29 mai 2013 relatif à la protection des animaux d'expérience, p. 108599.



Le Bruxelles Environnement News est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction: Didier Dillen

Production: 4Sales- www.4sales.be

Comité de lecture: Sandra Moreels et Bo-Ode De Baene.

Editeurs responsables: F. Fontaine et B. Dewulf - Av. du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

Imprimé sur papier FSC.

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur belge.